



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

14ème lettre-hebdo 2017-2018 Jeudi 30 novembre 2017 SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2017** : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-PPCR : le SE-Unsa vous informe pour votre promotion d'échelon !
- 5-Indemnité classes d'examen : Pétition pour l'alignement de la voie pro avec les LEGT !
- 6-Salaires Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat - GIPA
- 7-Dans la Presse: Retraites = flottement autour du calendrier de la réforme
- 8- Et vos conditions de travail, on en parle ?
- 9-Orientation des lycéens : le ministère précise les conditions de désignation du second professeur principal
- 10-Réforme du bac : épreuves de philosophie et oral en terminale, semestrialisation...
- 11-cadres de l'EN et les enseignants seront formés pour lutter contre les violences faites aux femmes

1- Actualités

Mouvement Inter Académique 2018

Enseignant du second degré, CPE, PsyEN et vous souhaitez changer d'académie ?

[Le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale « Les muts : comment ça marche ? » et vous propose le suivi de votre dossier.](#)

Les élus du SE-Unsa vous accompagnent pour :

- calculer votre barème et rechercher la meilleure stratégie;
- vous aider à constituer votre dossier (rapprochement de conjoint, handicap...) et à saisir vos vœux sur l-prof;
- vous communiquer vos vœux et le barème retenu par l'administration lors des commissions.

Le SE-Unsa vous informera du résultat de votre mutation en mars 2018 et vous accompagnera dans votre nouvelle académie pour le mouvement intra.

La circulaire nationale au BO : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122085

Circulaire rectorale et annexes: http://www.se-unsa974.org/mouvement/2d/mouv_inter.htm

Demande participation au titre des priorités médicales:

http://www.se-unsa974.org/mouvement/2d/mouv_inter.htm

Congé de Formation Professionnelle 2017-2019: Circulaire et imprimés de demande en ligne sur le site du syndicat: date limite pour les demandes fixée au 22 décembre prochain

http://www.se-unsa974.org/mouvement/2d/conge_formprol.htm

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-uns974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires

L 04/12/17 CCP des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation
Avancement des MA et CDI - Transformation des CDD en CDI - les nouveaux contrats
L 04/12/17 CCPA personnels de surveillance- Point sur les AESH - Point sur les affectations -
Ma 05/12/17 CAPA des professeurs certifiés - Avancement d'échelon
Ma 05/12/17 CAPA de l'EPS Avancement d'échelon
J 07/12/17 CAPA des PLP- Avancement d'échelon
V 08/12/17 CAPA des CPE - Avancement d'échelon

date prévisionnels de l'année: <http://www.se-uns974.org/CAP/CAPA/index-cap.htm>

3- Au BO-JO

BO n°41 du 30 novembre http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37035

Personnels

Promotion corps-grade Modalités et date limite de dépôt des candidatures à la classe exceptionnelle de certains corps enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale - année 2017 arrêté du 24-11-2017 (NOR [MENH1700577A](#))

Promotion corps-grade Accès au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle - années 2017-2020 note de service n° 2017-175 du 24-11-2017 (NOR [MENH1731653N](#))

Promotion corps-grade Accès à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, des professeurs de lycées professionnels, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation - années 2017-2020 note de service n° 2017-176 du 24-11-2017 (NOR [MENH1731659N](#))

Promotion corps-grade Accès à la classe exceptionnelle des psychologues de l'éducation nationale à compter de l'année 2017 note de service n° 2017-177 du 24-11-2017 (NOR [MENH1731661N](#))

Promotion corps-grade Accès au grade de professeur des écoles de classe exceptionnelle - années 2017-2020 note de service n° 2017-178 du 24-11-2017 (NOR [MENH1732802N](#))

Mouvement

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère de l'éducation nationale note de service n° 2017-174 du 29-11-2017 (NOR [MENH1730984N](#))

JO du mercredi 29 novembre

DNB. Un [arrêté](#) modifie les modalités d'attribution du diplôme national du brevet. L'examen comportera désormais cinq épreuves obligatoires et non plus trois. Le décompte des points et les conditions d'attribution des mentions sont également modifiés, ainsi que le cadre d'élaboration et de choix des sujets

4-PPCR : le SE-Unsa vous informe pour votre promotion d'échelon !

Qui est éligible aux avancements de carrière ?

La mise en œuvre effective du PPCR modifie l'avancement d'échelon. L'avancement est désormais automatique à tous les échelons, calé sur un rythme unique.

Toutefois au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon, l'avancement peut être avancé d'une année. 30% des promouvables seront promus.

Les collègues éligibles aux avancements de carrière de 1 an sont pour l'année scolaire 2017/2018 dans les conditions suivantes :

Echelon	Date de promotion dans l'échelon
6	01/09/2015 à 31/08/2016
8	01/03/2015 à 28/02/2016

Vous avez des questions ? Demandez au SE-UNSA : Suis-je promuable ? A quelle date ? Aurai-je un « boost » ?

Le SE-UNSA vous propose de suivre votre dossier et de vous informer du résultat de promotion.

En cas d'erreur sur un dossier, nous interviendrons auprès de l'administration pour demander la correction.

Pour cela, nous avons besoin de quelques éléments te concernant qu'il suffira de compléter via notre formulaire de suivi en ligne : <https://goo.gl/forms/miDLcjiWcgMnMFEC3>

5-Indemnité classes d'examen : Pétition pour l'alignement de la voie pro avec les LEGT !

Déjà plus de 5000 signataires !

À la place des 400 € pour 6 h de cours cumulées en première bac pro, terminale bac pro et en classes de CAP, le SE-Unsa revendique la pondération de 0,1/h effectuée (plafonnée à 1h) appliquée en LEGT. Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil, et plus avantageux (jusqu'à 1250€). Soutenez notre action en signant, si ce n'est déjà fait et en faisant signer la pétition autour de vous.

[Je signe la pétition !](#)

[Pour en savoir plus téléchargez le dépliant explicatif](#)

P. EPS

Parce qu'ils ne font toujours pas partie du corps des certifiés, nos collègues enseignants d'EPS sont privés de la pondération « classes à examen ». La conséquence de cette distinction n'est pas minime puisque la différence pour certains peut s'élever à 850 €!

Aussi, comme nous l'avons fait pour les collègues de la voie professionnelle également concernés par cette exclusion, nous venons de lancer [une pétition](#) pour exiger que les enseignants d'EPS perçoivent aussi cette pondération.

Le SE-Unsa est le **seul syndicat** à mettre en avant cette revendication très souhaitée par nos collègues enseignants d'EPS.

6-Salaires Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat - GIPA

[Le Décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat et l'arrêté du 17 novembre 2017 fixant au titre de l'année 2017 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite « de garantie individuelle du pouvoir d'achat »](#) sont parus au JORF du 18 novembre 2017.

Le ministre de l'action et des comptes publics avait annoncé, lors du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017, la reconduction de la GIPA pour 2017.

La nouvelle période de référence à prendre en compte correspond aux quatre années comprises **entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2016**. Le taux de l'inflation sur la période s'élève à 1.38 % ; la valeur moyenne annuelle du point s'élève à 55,5635 euros pour l'année 2012 ; et 55,7302 euros pour l'année 2016. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la GIPA et connaître son montant vous pouvez nous contacter à :

<mailto:974@se-uns.org?subject=calcul GIPA>

(attention si entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 vous avez bénéficié d'une promotion d'échelon ou de grade vous n'êtes probablement pas concerné par cette mesure)

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Les fonctionnaires civils des trois versants de la fonction publique, les militaires à solde mensuelle et les magistrats (à l'exclusion des magistrats de l'ordre judiciaire) sont éligibles à la GIPA sous réserve qu'ils relèvent d'un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B (HEB). Ils doivent de surcroît, avoir été rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence. Les agents publics non titulaires sont également éligibles à la GIPA, à la condition qu'ils soient rémunérés de manière expresse par référence à un indice. De surcroît, ils doivent avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

7-Dans la Presse: Retraites = flottement autour du calendrier de la réforme

Initialement prévue au « premier semestre 2018 », la réforme promise par Emmanuel Macron pendant sa campagne présidentielle pourrait être décalée à 2019.

La réforme des retraites, initialement prévue au « premier semestre 2018 », pourrait-elle être décalée à 2019 ? [Invitée de LCI, vendredi 24 novembre, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn](#), chargée du dossier, l'a laissé entendre, déclarant ne pas vouloir se laisser « enfermer dans des calendriers ». « C'est une réforme structurelle, en profondeur qui nécessite la confiance des Français et aussi beaucoup de temps de concertation », a-t-elle ajouté. Interrogée sur un éventuel report à 2019, elle a répondu : « Pourquoi pas, mais il n'y a pas aujourd'hui de calendrier fixé. »

Ce sujet a été au cœur d'une réunion présidée par Emmanuel Macron vendredi à l'Élysée. Le chef de l'État avait convié le premier ministre, Edouard Philippe, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, M^{me} Buzyn et le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye. Pendant sa campagne, le candidat d'En marche ! avait fait de ce sujet l'une des mesures phares de son programme. Critiquant un système jugé « complexe » et « injuste » où coexistent quelque trente-cinq régimes de base, il avait promis de le remplacer par un dispositif « universel ». Avec un fil rouge : « chaque euro cotisé » donnerait les mêmes droits à tous, quel que soit le statut de la personne (salarié, fonctionnaire...). Il s'était aussi engagé à ne revenir ni sur l'âge de départ à la retraite ni sur la durée de cotisation.

« Un sujet anxigène »

Le calendrier avait été précisé par M. Philippe dans [sa déclaration de politique générale](#), le 4 juillet. Le chef du gouvernement avait notamment assuré que son équipe prendrait « le temps du diagnostic, de la concertation et de la négociation », ajoutant que « le cadre de la réforme » serait fixé « fin 2018 ».

Mais neuf jours plus tard, dans [un entretien à Ouest-France](#), le président de la République avait avancé cette échéance, en faisant état d'une réforme des retraites « dont les orientations seront présentées au Parlement au premier semestre 2018 ». Cette date a de nouveau été mentionnée le 14 septembre – jour de la nomination de M. Delevoye en qualité de haut-commissaire – par Christophe Castaner, alors porte-parole du gouvernement, qui avait parlé d'une « loi-cadre (...) au premier semestre 2018 ». Ce véhicule législatif, qui définit les grands principes d'une réforme, serait la première étape de ce vaste chantier.

Cette semaine, M. Delevoye a commencé à recevoir les partenaires sociaux. La CFE-CGC a ouvert le bal mardi, suivie par l'Union des entreprises de proximité (U2P) mercredi et le Medef jeudi. Ces rencontres se poursuivront à partir de lundi, notamment avec la CFDT et FO. Une prise de contact pour faire un premier tour de table.

Selon Alain Griset, président de l'U2P, l'hypothèse d'un report à 2019 n'a pas été directement abordée par l'ancien médiateur de la République. « Mais j'ai eu le sentiment que la façon dont il entend mener le procédé n'était pas compatible avec ce calendrier, explique-t-il. Il envisage sa mission dans le cadre le plus large possible, sans précipitation. Il a raison de dire que c'est un sujet anxigène pour la société française et qu'il ne faut pas en rajouter en donnant l'impression qu'on irait trop vite. »

Un dossier politiquement inflammable

Une autre source indique que M. Delevoye a « évoqué au conditionnel l'idée de desserrer le calendrier et de se donner plus de temps ». « Il veut écouter tous les partenaires sociaux et auditionner également l'ensemble des gestionnaires de régimes de retraite, ajoute-t-elle. Sur la nature même du véhicule législatif, il semble ne pas être tout à fait au clair : l'hypothèse d'une loi-cadre n'est pas forcément la seule. »

M. Delevoye est bien placé pour savoir à quel point le sujet est politiquement inflammable. En 2003, alors ministre de la fonction publique dans le gouvernement Raffarin, il était en première ligne aux côtés de François Fillon, ministre des affaires sociales, pour mener à bien une réforme des retraites qui avait déclenché d'importantes manifestations. Mais cet homme de dialogue avait su ramener à la table des négociations plusieurs syndicats après des mois de conflit.

Pour certains protagonistes, 2018 ne semble pas l'année la plus propice pour conduire une « transformation » d'une telle ampleur. Les premiers mois risquent d'être déjà bien occupés par les réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle et, surtout, celle bien plus délicate de l'assurance-chômage. « Il ne faudrait pas perturber ce calendrier, indique un bon connaisseur du dossier. Il y aura d'abord une phase d'inventaire et ce n'est qu'au second semestre 2018 que la réflexion sur les premières pistes pourrait commencer. » Et de poursuivre : « **Regardez le calendrier syndical et vous verrez ce que Delevoye a en tête. Le moment où il y a le moins de risques d'interférences est le premier semestre 2019.** »

L'exécutif paraît bien embarrassé

L'équation n'est pas simple : dans deux ans auront lieu les élections européennes mais l'année prochaine, plusieurs organisations de salariés tiendront leur congrès. Ce sont surtout les élections professionnelles dans la fonction publique, en décembre, qui pourraient parasiter le débat, les syndicats étant enclins, dans ce type de contexte, à durcir leur positionnement.

Seule certitude, le flou prévaut sur le tempo de la réforme et l'exécutif paraît bien embarrassé. Interrogé vendredi par *Le Monde*, l'entourage de M. Philippe assure qu'aucun engagement n'a été pris sur la date à laquelle la réforme sera présentée devant le Parlement. « L'agenda n'est pas arrêté. Mais ce ne sera pas au premier semestre, ne serait-ce qu'au vu du nombre de textes déjà inscrits au programme de l'Assemblée »,

explique un proche du premier ministre avant de renvoyer vers l'Elysée quand on rappelle l'engagement de M. Macron à présenter la loi-cadre avant l'été 2018.

A la présidence de la République, on suggère de se tourner vers le ministère des solidarités et de la santé, lequel n'a pas souhaité commenter.

8- Et vos conditions de travail, on en parle ?

Salle de repos, temps de pause, médecine du travail, risques psycho-sociaux, on en parle pour tous les métiers... sauf pour les enseignants !

Ils ne seraient pas concernés ? C'est faux !

La santé des enseignants a fait l'objet de nombreux rapports : troubles de la voix, déséquilibres émotionnels, porosité des temps de travail et de loisirs, il y aurait beaucoup à dire.

Justement, le SE-Unsa mène l'enquête sur la vie quotidienne des enseignants.

En novembre 2017, les résultats de l'enquête seront publiés, et les enseignants de l'Unsa interpellent les collectivités territoriales et le ministère de l'éducation nationale à la fin de l'année pour obtenir des solutions concrètes.

Pour la première fois, un syndicat enseignant veut imposer dans le débat éducatif la question de la santé des enseignants, du bâti scolaire (une grande partie des collèges ont été construits dans les années 60 à 70) et du bien-être au travail.

C'est notre vision d'un syndicat utile !

Un syndicat au plus proche des collègues, se battant dans les CHSCT pour accompagner les collègues en souffrance, et faire connaître le registre santé/sécurité.

Prendre en compte les besoins des personnels et des usagers pour rénover et reconstruire les bâtiments scolaires, chiche ?

Pour le SE-Unsa, le système éducatif, dans son ensemble, bénéficierait de cette amélioration des conditions de travail des enseignants.

Toutes les études le démontrent : des profs mieux dans leur peau sont des profs qui s'investissent mieux dans leur travail, les relations avec leurs collègues, avec les parents, et dans la réussite des élèves. Le bien-être des enseignants, indispensable pour renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation, et prendre en compte les besoins de collègues dont la moitié ne se voient pas terminer leur carrière comme enseignants.

Remplir l'enquête du SE-Unsa, c'est nous donner la force nécessaire pour imposer le sujet des conditions de travail dans le débat éducatif et politique !

[Je réponds à l'enquête du SE-Unsa](#)

9-Orientation des lycéens : le ministère précise les conditions de désignation du second professeur principal

Les lycées devront "privilégier" les enseignants de terminale pour désigner le 2e professeur principal prévu par la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur. Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, le précise aux chefs d'établissement le 23 novembre 2017 dans un courrier. En cas d'impossibilité, les proviseurs pourront faire appel aux professeurs principaux de 1re ou de seconde, en leur trouvant des remplaçants, sauf "circonstances particulières". Concernant l'ISOE, "une modification réglementaire est en préparation et entrera en vigueur dans les prochaines semaines", ajoute Marie-Anne Lévêque. Le système d'information va être adapté pour permettre le paiement de cette indemnité. Les établissements ont jusqu'au 1^{er} décembre 2017 pour désigner un deuxième professeur principal dans chaque classe de terminale.

La secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale précise les conditions de mise en place d'un deuxième professeur principal en classe de terminale, dans un courrier adressé le 23 novembre 2017 aux chefs d'établissement. En voici les points clés.

Priorité aux enseignants de terminale. "Je vous invite à privilégier par principe les professeurs de chaque division de terminale n'exerçant pas déjà les fonctions de professeur principal", écrit Marie-Anne Lévêque. Si cela n'est pas possible, un professeur principal de première, "voire de seconde", pourra être nommé deuxième professeur principal dans une classe de terminale où il enseigne. Il ne sera normalement plus professeur principal dans sa classe de première ou de seconde. Le cumul des deux fonctions doit en effet revêtir "un caractère exceptionnel" et être justifié par des "circonstances particulières".

Indemnité. Le [décret](#) du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves prévoit le versement d'une seule part modulable de l'ISOE par division, en dehors des établissements classés sensibles. "Une modification réglementaire est en préparation et entrera en vigueur dans les prochaines semaines", annonce Marie-Anne Lévêque. Objectif : permettre l'indemnisation de deux professeurs principaux

dans toutes les terminales de lycées généraux, techniques et professionnels.

Système d'information. "Les aménagements nécessaires dans EPP et STSWeb sont en cours afin de permettre la mise en paiement de la part modulable de l'ISOE", explique aussi la secrétaire générale. La direction des affaires financières va "très prochainement" publier une circulaire sur le sujet. L'application STSWeb (structures et services web) permet de saisir la liste des professeurs principaux et d'éditer les indemnités des enseignants. L'application EPP porte sur les "emplois, postes, personnels".

Une alternative. Si le lycée ne parvient pas à désigner deux professeurs principaux par division, "le renforcement de la fonction d'orientation en classe de terminale devra s'effectuer sous forme de tutorat rémunéré en IMP (indemnité pour mission particulière)", précise Marie-Anne Lévêque.

Une échéance. "La mise en œuvre de ce dispositif doit intervenir d'ici le 1er décembre 2017", rappelle Marie-Anne Lévêque.

De leur côté, les syndicats de chefs d'établissement soulignent leur difficulté à recruter ces deuxièmes professeurs principaux dans des délais si courts).

10-Réforme du bac : épreuves de philosophie et oral en terminale, semestrialisation...

Missionné pour réformer le baccalauréat, Pierre Mathiot reçoit les acteurs de l'enseignement scolaire depuis la mi-novembre. Durant ces auditions, il les interroge sur leurs propositions et sur des pistes de travail de la mission. Selon les informations recueillies certains scénarios envisagés proposent que deux des quatre épreuves terminales prévues soient consacrées à la philosophie et à un oral. Les deux autres épreuves terminales pourraient être passées plus tôt dans l'année et les épreuves anticipées de la classe de 1re pourraient être conservées. Autre piste de travail, l'architecture modulaire du nouveau lycée, dans lequel la classe de 2nde resterait "de détermination".

Les acteurs de l'enseignement scolaire sont reçus pour évoquer la réforme du baccalauréat depuis le 13 novembre 2017, par Pierre Mathiot, ancien directeur de l'IEP de Lille et chargé de la consultation par le ministre de l'Éducation nationale. Trente des 70 auditions prévues ont été réalisées, déclare-t-il lors d'un déplacement dans l'académie de Nancy-Metz, le 23 novembre 2017.

Voici les pistes de travail qui sont présentées aux organisations reçues par Pierre Mathiot.

deux épreuves en juin : philosophie et un oral

Les 4 épreuves en classe de terminale, qui étaient fixées dans le programme d'Emmanuel Macron, sont évoquées comme une certitude lors des auditions. Deux épreuves pourraient être passées au mois de juin : une de philosophie, et un oral pluridisciplinaire, sorte de "TPE renforcé".

Deux épreuves portant sur les matières de spécialité pourraient avoir lieu au printemps. Ces quatre épreuves pourraient être affectées d'un coefficient plus élevé que celui des matières en contrôle continu.

Les autres épreuves : le français en première

Les épreuves anticipées en classes de 1re perdureraient, notamment celle de français.

Quant au contrôle continu, il pourrait prendre la forme de contrôle en cours de formation, une modalité certificative déjà utilisée dans les lycées professionnels. Ce contrôle en cours de formation pourrait par exemple prendre la forme d'épreuves nationales à différents moments de l'année. Lors d'un déplacement dans un lycée de Nancy le 23 novembre, Pierre Mathiot souligne que "le CCF est intéressant mais peut être une charge de travail lourde pour les enseignants".

Un lycée modulaire, avec une seconde de détermination

Pierre Mathiot proposerait des scénarios de travail ne présentant pas de filières au lycée. Celui-ci deviendrait plus modulaire, autour d'un tronc commun et de matières au choix de l'élève.

Le moment de la spécialisation des élèves est l'objet de débats mais la seconde pourrait rester une classe de détermination.

Par ailleurs, la piste d'une semestrialisation de l'année scolaire est présentée. La question d'une éventuelle fusion entre les séries générales et technologiques a également été évoquée un temps mais semble désormais abandonnée. Autres points abordés durant les auditions : les options, les épreuves de rattrapage, une certification pour les langues, ou encore un parcours scientifique refondé.

11-cadres de l'EN et les enseignants seront formés pour lutter contre les violences faites aux femmes

L'éducation étant "le principal levier de lutte contre les violences faites aux femmes", les personnels de l'Éducation nationale seront formés pour "déconstruire" et "remettre en perspective" les stéréotypes et les "imaginaires ultra-virils", annonce le président de la République Emmanuel Macron, samedi 25 novembre 2017. Un "grand plan de formation initiale et continue" doit être déployé dans la fonction publique "dès 2018", ajoute-t-il, "avec une attention particulière portée sur la formation des cadres". Dans le système scolaire, en plus de la lutte contre les stéréotypes, les personnels seront "mieux formés" à "repérer et contenir" le cyber-harcèlement et à endiguer la "banalisation" de la pornographie dans les établissements scolaires.

"Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard, avant que nos enfants aient été éduqués selon des stéréotypes et des clichés qui par le rôle qu'ils auront insidieusement inculqué, produisent ensuite des inégalités entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes", déclare Emmanuel Macron, président de la République, le 25 novembre 2017.

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le président lance "la grande cause du quinquennat", l'égalité entre les femmes et les hommes, dont un axe d'action concerne le système scolaire (cf. encadré)..

L'éducation est en effet pour Emmanuel Macron "le principal levier de lutte" et une des trois "priorités" contre les violences faites aux femmes. Cela se traduit par une volonté d'amplifier la formation des personnels, pour :

Lutter contre les stéréotypes. L'école "doit apprendre à analyser, déconstruire, remettre en perspective" les "schémas emprunts de violence et de domination", des "représentations et des imaginaires ultra-virils", affirme le président.

À cet effet, invoquant le devoir d'exemplarité du service public, un "grand plan de formation initiale et continue" sera déployé dans le secteur public, "avec une attention particulière portée sur la formation des cadres". "Dès 2018, dans toutes les écoles du service public, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences, sera intégré", annonce Emmanuel Macron.

Prévenir le cyber-harcèlement à l'école. Les enseignants et les parents doivent être "mieux formés" à "le repérer et le contenir".

Endiguer la "banalisation de la pornographie". Lors de "la prochaine réunion de rentrée" une opération de sensibilisation des parents sera lancée "pour mieux détecter l'exposition de leurs enfants à la pornographie". Les personnels de l'Éducation nationale, les personnels sociaux et de santé présents dans les établissements et les personnels des services périscolaires "doivent se former à décrypter, expliquer, prévenir comme ils se sont formés à le faire sur d'autres phénomènes parce qu'aujourd'hui, la pornographie a franchi la porte des établissements scolaires comme naguère l'alcool ou la drogue", affirme le président de la République.